

CONSIDERANT les pièces du dossier d'enquête publique de déclassement des éléments de domaine public communal intéressés par le projet de requalification de la desserte et au remembrement du stationnement de Carnon secteur Est Carnon se trouve soumise à des problématiques spécifiques de stationnement. L'affluence touristique implique la mise à disposition d'un parc de stationnement conséquent qui nécessite une emprise foncière importante. Durant les saisons moins touristiques, ces parkings restent souvent vides et peuvent participer à une dévalorisation de l'image de la station.

L'imbrication complexe des places publiques et privées provoque de la confusion parmi les usagers et rend difficiles les interventions de requalification sur l'espace public au sein de la station.

Afin de répondre à ces enjeux, la requalification et le réaménagement de la desserte et du stationnement au sein de la station balnéaire de Carnon et plus particulièrement du secteur Est comprenant les espaces suivants : l'avenue des Comtes de Melgueil, la rue du Levant, le quai Meynier, l'Av G Cibrand et la rue de la Plage, avec la création de l'esplanade du Port, d'un parking d'entrée de ville (Parking des Plages d'environ 500 places avec le rabattement de l'av. JB Solignac sur la rue du Levant), ainsi que la relocalisation de certaines places de stationnement publiques et privées.

La réalisation du parking des Plages à l'entrée de Carnon nécessite la suppression d'une section Ouest de l'avenue JB Solignac d'une superficie d'environ 4318 m² qui sera incorporée au Parking des Plages. La section Est de l'avenue JB Solignac fera l'objet d'un rabattement sur la rue du Levant afin de rétablir la circulation automobile dans les deux sens de circulation.

La section de l'avenue JB Solignac et les places de stationnement intéressées relèvent de la domanialité publique et plus précisément du domaine public routier de la Commune de Mauguio Carnon.